



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 17 septembre 2015

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Raymond Bron)

Nouveau secrétaire municipal

Comme nous vous l'annoncions dans nos dernières communications, le poste a été mis au concours. Un nouveau secrétaire municipal a ainsi pu être nommé. Il s'agit de M. Patrick Csikos.

M. Csikos est de nationalité suisse. Marié et père de famille, il a suivi sa scolarité à Bretigny et à Cugy, puis au gymnase et à l'Université de Lausanne ; il est détenteur d'une maturité en sciences économiques, d'un master en sciences politiques et d'un master en administration publique.

M. Csikos a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier.

M. Jean-Numa Grau, secrétaire municipal intérimaire, a secondé avec efficacité Mme Simone Riesen, notre secrétaire municipale adjointe, pendant cette période de transition.

La Municipalité relève avec plaisir que l'engagement sans faille de l'ensemble du personnel administratif, tout au long de cet intérim, a permis de traverser ces semaines perturbées sans que le service public ait à en pâtir.

Elections communales

A peine les élections complémentaires organisées – et qui prennent effet aujourd'hui – il s'agit de préparer les élections générales du printemps prochain.

La Municipalité proposera au bureau du Conseil un plan d'actions visant une information large de la population. Fort des récentes expériences, elle s'efforcera de mettre l'accent sur :

- l'intérêt que comporte le fait de s'engager dans la conduite et la gestion des affaires communales et
- sur la possibilité offerte aux électeurs de mieux connaître les candidats pour lesquels ils auront à voter.

Nouvel employé de voirie

Depuis le mois d'octobre de l'an passé, un poste est vacant au service de la voirie.

La Municipalité a poursuivi sa réflexion engagée depuis 2013 sur le fonctionnement de ce service et sa structure, comme cela a été précisé dans la réponse à la motion Charpié, à laquelle elle a répondu au cours de la dernière séance du Conseil.

L'Exécutif s'apprête à mettre au concours un poste d'employé de voirie dont le cahier des charges prévoit qu'il assume l'organisation et le contrôle du travail de ce secteur au côté de tâches de terrain dans le domaine plus spécifique de l'entretien et de la surveillance des routes notamment.

Cet employé aura ainsi le rôle de chef d'équipe ; il assurera la liaison avec le technicien communal et sera localisé à Praz-Faucon et non à la Maison de Commune.

Centre sportif de Malley

A l'échéance prévue du 30 juin, 26 communes de Lausanne Région sur 29 avaient accepté le principe de la contribution annuelle à la gestion du futur centre sportif.

Deux communes, Jorat-Menthue et Poliez-Pittet, ont refusé et se sont d'ailleurs retirées de l'association ; une troisième a planifié sa décision pour le mois de septembre.

Dans l'intervalle,

- l'EMPD cantonal (Exposé des motifs et projet de décret) devant libérer 30 millions de francs a été préparé et devrait bientôt être présenté au Grand Conseil ;
- le jury a désigné, parmi les 37 candidats ayant concouru, le projet du bureau lausannois Pont 12 pour la réalisation de trois patinoires, d'un centre aquatique, de locaux pour la pratique de l'escrime et du tennis de table, ainsi que de tous les espaces de gestion, de circulation et d'accueil nécessaires ;
- les trois communes fondatrices – Lausanne, Prilly et Renens – ont formellement désigné le Conseil d'administration du CIGM comme porteur du projet jusqu'à sa mise à l'enquête publique prévue en juin 2016 ;
- dès lors, une cheffe de projet a été désignée pour permettre au directeur du CIGM et à l'administration du centre sportif de poursuivre en parallèle la gestion du Centre ;
- l'adaptation du projet de concours aux réalités – financières notamment – a déjà débuté.

Les défis que représentent le respect de l'enveloppe financière et des délais, ainsi que celui de la satisfaction des utilisateurs sont particulièrement élevés !

La Municipalité s'efforcera de tenir régulièrement le Conseil au courant de l'évolution de cet important dossier régional.

BÂTIMENTS (Philippe Flückiger)

Appartement de la Cavenettaz

Les rénovations sont terminées. Le préavis était de Fr. 95'000.- et le coût total se monte à Fr. 91'206.75. Même si quelques retouches sont encore possibles, nous sommes assurés de respecter le budget.

Cet appartement de fonction est occupé depuis le mois d'août par notre concierge M. Pedro Lourenço.

Maison villageoise

Le Service du gaz de la ville de Lausanne est venu contrôler l'installation et la pression du gaz de la Maison villageoise.

Lors de ce contrôle, il a été constaté que la cuisinière était alimentée par des bonbonnes de gaz propane (plus lourd que l'air et fortement explosif) et n'était pas conforme aux normes de sécurité.

En effet, en cas d'utilisation d'une telle installation, la bonbonne de gaz doit se trouver à l'extérieur du bâtiment, enfermée à clé dans un grillage.

Ce contrôle a de plus mis l'accent sur l'inexistence d'une vanne d'arrêt.

Plutôt que d'installer des bonbonnes à l'extérieur, le choix de la Municipalité s'est porté sur une modification de l'installation qui sera dorénavant alimentée par le gaz de la Ville.

Les coûts de cette adaptation se sont élevés à Fr. 5'717.25. Cette dépense supplémentaire a fait l'objet d'une annonce écrite à la Commission des finances conformément aux autorisations générales du préavis No 01/2011.

2. FORMATION ET JEUNESSE (Jean-Pierre Sterchi)

Construction scolaire

Le lundi 24 août 2015, une centaine d'enfants prenaient possession du Collège de l'Epi d'Or. Le délai très serré de la construction de ce bâtiment a été respecté grâce à l'engagement de tous. La Municipalité est reconnaissante d'avoir pu compter sur une entreprise générale qui a compris nos besoins et qui a mis en place les moyens adéquats pour atteindre l'objectif.

D'autres collaborations efficaces nous ont permis de terminer dans les temps ; citons le bureau d'appui au maître d'ouvrage (BAMO) qui nous a conseillé tout au long de cette phase de construction ou le service de conciergerie de notre Commune qui a dû mettre l'accent sur l'aménagement de ce collège à une période de l'année où il est nécessaire de procéder à un nettoyage complet des autres collèges.

A ce propos, nous vous informons que nous avons engagé M. Patrick Schenevey pour le poste de conciergerie à 50% du Collège de l'Epi d'Or. Ce nouveau collaborateur est un locataire de l'immeuble situé au nord du collège et sa formation dans le domaine des installations sanitaires et du gaz sera précieuse à ce poste mais aussi, d'une manière plus générale, pour la gestion de nos bâtiments communaux.

Concernant la délivrance du permis d'exploiter, elle nous a été communiquée récemment par la Direction générale de l'enseignement obligatoire et les Services compétents du canton (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique et Service de l'éducation physique et du sport) qui n'émettent pas de réserve mais soulignent encore quelques points à traiter.

Ainsi, ces travaux seront entrepris soit dans les meilleurs délais, soit durant les vacances d'automne en raison des dérangements qu'ils pourraient provoquer sur le travail scolaire.

La Municipalité sera en mesure de communiquer les comptes finaux de cette réalisation avant la fin de l'année 2015.

Enfin, nous tenons à relever un aspect positif concernant le déplacement des élèves. Les observations que nous avons pu faire depuis le démarrage de l'année scolaire sont réjouissantes et nous tenons à féliciter les parents qui, dans leur grande majorité, ne privent pas les enfants du plaisir de se rendre à pied à l'école !

Des mesures provisoires ont été mises en place pour annoncer le collège le long des axes routiers concernés. Les travaux plus conséquents prévus relatifs à l'aménagement des axes chemin des Esserts et chemin de l'Epi d'or vont être mis à l'enquête prochainement. Les objectifs au plan de la sécurité étant de diminuer le trafic en décourageant le transit et de faire ralentir les automobilistes.

Pour conclure, nous nous réjouissons de pouvoir vous faire découvrir ce bâtiment à l'occasion de son inauguration qui aura lieu dans le courant de l'automne. Des informations précises vous parviendront prochainement.

AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Jean-Pierre Sterchi)

Manifestations

Comme annoncé dans nos communications du mois de mai, le mardi 6 octobre à 19h30 à la grande salle de la Maison villageoise, notre population aura l'occasion d'assister dans le cadre du Cinéma itinérant Roadmovie à la projection d'un film suisse d'Alice Rohrwacher : *Les Merveilles* qui a obtenu le Prix du Jury de Cannes en 2014.

En première partie, une surprise est venue s'ajouter au programme. Un court métrage *Martin Champion*, réalisé dans notre Commune et avec des enfants de Cugy, sera projeté en présence de son réalisateur, Timothée Zurbuchen.

La buvette tenue par l'USL (ouverte dès 19 heures), la décoration de la salle par des classes de Cugy, des films suisses au programme sont autant d'ingrédients qui nous garantissent une très très belle soirée. Qu'on se le dise !

SÉCURITÉ PUBLIQUE (Roland Karlen)

Police

Un acte de vandalisme gratuit a été commis dans la nuit du 5 au 6 septembre 2015 sur la place de pique-nique du Talent.

18 ml. de barrières en bois posés par la PC d'Echallens au mois de mai de cette année ont été entièrement arrachés et brûlés, y compris les poteaux.

Le coût de cette imbécilité se chiffre à plusieurs centaines de francs. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

Forêts

Flétrissement du frêne

Cette maladie, au nom de flétrissement du frêne ou chalarose, se propage dans toute l'Europe ; originaire du Japon, elle a été constatée pour la première fois en 2008.

Les symptômes qui permettent d'identifier la maladie sont le dessèchement de la partie supérieure (couronne) et l'apparition de champignons sur le collet (base du tronc). Par la suite, un pourrissement interne du tronc affaiblit considérablement la plante.

Sécurité

Un inventaire sur l'ensemble de notre forêt a laissé apparaître qu'une partie des frênes sont atteints par la chalarose visible par le flétrissement et le dessèchement des branches.

Pour des raisons sécuritaires, il a été décidé que les frênes se trouvant en bordure des sentiers pédestres et en bordure de chemins seront abattus très rapidement. Cela représente pour nos forêts communales environ 60 m3.

Les autres arbres, qui ne représentent aucun danger pour la population, seront traités lors des abattages courants annuels.

Le contrôle a aussi été fait sur les parcelles privées et les propriétaires informés.

TRAVAUX (Christian Durussel)

Sociétés locales

La Fédération Vaudoise des Jeunesses campagnardes, lors de son assemblée du 21 août 2015, a attribué à la Jeunesse de Cugy l'organisation du Giron du Centre 2016.

Cette manifestation aura lieu du 13 au 17 juillet 2016. Les festivités se dérouleront à l'endroit dit « Sus le Billard ».

La Municipalité est en contact avec le comité d'organisation pour, notamment, la mise à disposition de locaux, ainsi que le règlement de questions relatives à l'approvisionnement en eau, en électricité et à l'évacuation des eaux usées.

Epuration

Plan Régional d'Evacuation des Eaux du bassin de la Chamberonne

La Direction générale de l'environnement (DGE) a présenté aux 21 communes concernées le projet de réalisation d'un plan directeur régional d'évacuation des eaux (PREE) du bassin versant de la Chamberonne, dont fait partie le sud de la commune de Cugy via la STEP de Praz-Faucon, de même que toutes les eaux de surfaces récoltées par La Mèbre.

En attendant de connaître le montant estimé et la clé de répartition financière, la commune de Cugy a donné un préavis favorable à participer à cette étude. Ce projet sera piloté par la DGE et son financement doit encore être approuvé lors d'une prochaine session du Grand Conseil.

RC 501

Les travaux de génie civil sont terminés. Suite aux mesures de bruit effectuées sur les routes cantonales en traversée de Cugy, la Municipalité a opté pour la pose d'un enrobé bitumineux phono-absorbant.

Ces travaux ont été réalisés un dimanche ; cela a permis de poser la couche finale sans joint et de limiter les perturbations au trafic. Les travaux de marquage arrivent à leur fin. Reste le marquage des passages piétons et le marquage des places de parcs.

Modération du trafic à la route des Biolettes

Le projet de modération du trafic proposé à la route des Biolettes a reçu l'aval de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Il est prévu la pose de chicanes pour ralentir la circulation. Ce dispositif devrait être mis en place dans le courant de l'automne.

Rénovation de la Rue du Village

Les travaux de génie civil ont été attribués, selon les règles des marchés publics, à l'entreprise Weibel SA de Châtel-Saint-Denis. La planification des travaux a été effectuée et validée par la Municipalité.

Une séance avec tous les services a été organisée, permettant à chacun de présenter son projet respectif.

Notons que le fournisseur d'électricité Romande Energie a prévu, dans son projet, d'enterrer le réseau aérien de la rue du Village.

En principe, les travaux seront divisés en trois zones et devraient débiter par la partie aval (nord) début octobre.

La Municipalité